



Une brochure pour aider les restaurateurs à se mettre en conformité avec la loi

Rubrique : actualités - Date : mardi 23 août 2005

Paris - le 18 août 2005 : Le dernier document édité par DNF est une brochure conçue pour les restaurateurs souhaitant mettre leur établissement en conformité avec la loi, mais ne sachant pas comment s'y prendre. On y trouve des conseils sur l'aménagement des locaux, la signalétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la formation du personnel. Ces recommandations s'articulent autour de l'idée que le restaurant ne perdra pas en convivialité, bien au contraire !

A l'image de l'Irlande, de la Norvège et de l'Italie, tous les pays d'Europe envisagent de proscrire la fumée du tabac des restaurants. En France, l'échéance pourrait vite arriver puisqu'un projet de loi sera déposé à la rentrée. Dans cette optique, l'association les Droits des Non-Fumeurs a conçu un document pour aider les restaurateurs à aménager leur établissement et à préparer leur personnel.

Les restaurants sont considérés comme des lieux conviviaux où on a plaisir à se retrouver. Le respect de la législation concernant le tabac dans les espaces publics clos et couvert n'est pas un frein à cette convivialité. Les résultats de différentes enquêtes le prouvent :

n 7 français sur 10 déclarent être gênés par la fumée des autres, et parmi eux, 1 fumeur sur 2 (enquête Inpes/Ipsos, janvier 2004)

n 74 % des personnes interrogées souhaitent que les restaurants deviennent des lieux entièrement sans tabac (TNS/Alliance contre le tabac, octobre 2004)

Se mettre en conformité avec la loi signifie alors gagner une nouvelle clientèle sans perdre l'actuelle puisque la plupart des fumeurs acceptent, et souvent apprécient de se passer de cigarettes le temps d'un repas.

Les quatre fiches pratiques abordent les quatre thèmes suivants : l'aménagement des locaux, la signalétique, la qualité de l'air et la formation du personnel. Ces fiches sont très détaillées et répondent à l'ensemble des questions que peuvent se poser les restaurateurs.

Les restaurateurs intéressés peuvent soit télécharger cette brochure sur le site de DNF en cliquant [ici](#) soit la demander directement à l'association : 01 42 77 06 56 / 5 passage Thiéré 75011 Paris / contact@dnf.asso.fr.